

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

Titulaires : Monsieur Mathieu Moreau
 Madame Sylvie Liénard
 Monsieur Eric Saenz
 Monsieur Cédric Soltani

Suppléants : Madame Valérie Bernot
 Monsieur Samir Bouguern
 Madame Audrey Javeley
 Monsieur Xavier Rigolot
 Madame Johanna Syda

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Madame Samia Sid
 Madame Soraya Sid

Suppléants : Monsieur Kamel Boudjhalat
 Madame Mélanie De Brito

Pour la Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT)

Titulaire : Monsieur El Hadji Fall

Suppléant : Monsieur Arnaud Grangier

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le Directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de Grand-Centre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 février 2024


Le Directeur interrégional,
Renaud HOUDAYER